



Règlement de l'école de natation La Venoge

Préambule

L'école de natation La Venoge a pour but de dispenser des cours de natation collectifs aux enfants de l'âge de 4 ans jusqu'à l'âge de 16 ans, afin de leur apprendre à maîtriser progressivement la natation, de l'approche de l'eau jusqu'à la maîtrise de toutes les nages.

Les enfants sont répartis en groupes, selon leur âge et les compétences pré-requises, conformément au tableau ci-dessous :

Palme verte	1 leçon de 30 minutes par semaine	4 ans révolus	L'enfant doit être capable de faire un cours sans les parents, aller seul dans le grand bassin en tenant le bord
Palme orange	1 leçon de 30 minutes par semaine	Enfants âgés de 5 à 7 ans	L'enfant doit être capable de se déplacer dans l'eau sur 12,5m sans aide du bord ni lunettes.
Palme bleue	1 leçon de 30 minutes par semaine	Enfants âgés de 5 à 8 ans	L'enfant doit être capable de sauter sans aide, nager 5m en flèche ventrale et 5m en flèche dorsale sans aide, descendre à 2m de profondeur
Palme rouge	1 ou 2 (*) leçons de 60 minutes par semaine (*) sous réserve des disponibilités	Enfants âgés de 6 à 9 ans	L'enfant doit être capable de plonger, de nager sous l'eau à 1.5m de profondeur sur 5m nager 25m sur le dos et en crawl
Palme Juniors Groupe A et B	1 ou 2 (*) leçons de 60 minutes par semaine (*) sous réserve des disponibilités	Enfants âgés de 9 à 16 ans	L'enfant doit être capable de nager 100m en dos, 50m en crawl et 25m en brasse

Il existe deux catégories dans le groupe Palme Junior : le groupe A (avancé) et le groupe B (moins avancé ou débutant Junior). Seul le mercredi est réservé au groupe B.

Par conséquent, un élève du groupe A peut s'inscrire le ou les jours de son choix, sauf le mercredi.

Dans le cas de l'inscription pour deux cours par semaine en Palme Rouge ou Junior, l'élève devra choisir deux jours fixes.

Les cours sont conformes aux recommandations de la Fédération Suisse de Natation (Swiss Aquatics) et dispensés par des moniteurs brevetés (Brevet SSS et J+S).

Période et durée des cours

Les cours se déroulent sur 36 semaines du lundi au samedi. Ils débutent la 2^e semaine qui suit la rentrée scolaire et se terminent la semaine précédant la fin de l'année scolaire. Ils n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Les horaires des cours et leur durée (30 minutes ou 60 minutes) en fonction du niveau du groupe sont mis en ligne sur le site www.aspicoss.ch dans le courant du 2^e trimestre de l'année civile en cours pour la rentrée scolaire suivante. La durée des cours comprend la prise en charge de l'élève en tenue au bord du bassin et son retour au vestiaire.

Inscriptions

Les inscriptions aux cours de l'école de natation se font auprès de notre secrétariat, selon les horaires d'ouverture indiqués sur notre site <https://aspicoss.ch/contact#coordonnees-et-horaire-du-bureau>.

Des frais administratifs annuels de CHF 20.- par élève seront demandés à chaque inscription.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles jusqu'à la fin des vacances scolaires d'octobre, uniquement en cas de disponibilité dans le créneau horaire envisagé. Dans ce cas, un cours d'essai, sous forme de cours privé payant peut être organisé pour vérifier le niveau de l'élève et sa possible intégration dans le groupe existant.

Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs des différents cours sont listés ci-dessous. Ils comprennent l'entrée à la piscine, mais pas le prix de la carte à puce réinscriptible facturée CHF 5.- en sus. Si vous possédez déjà une carte vide de tout forfait, vous pouvez la recharger en la présentant lors de l'achat à notre secrétariat.

Groupe	Durée cours	Nb de cours par semaine	Nb de semaines de cours	Coût Saison
Palme verte	30	1	36	CHF 500.-
Palme orange	30	1	36	CHF 500.-
Palme bleue	30	1	36	CHF 500.-

Groupe	Durée cours	Nb de cours par semaine	Nb de semaines de cours	Coût Saison
Palme Rouge	60	1	36	CHF 750.-
Palme Rouge	60	2	36	CHF 1'000.-
Palme Junior	60	1	36	CHF 750.-
Palme Junior	60	2	36	CHF 1'000.-

En cas de perte de la carte initiale, la nouvelle carte sera facturée CHF 5.-.

Les cours sont payables d'avance pour la saison entière (d'août à juin). Un rabais de 10% est accordé dès le 2^e enfant d'une même famille. Le rabais est appliqué sur le tarif du cours le plus avantageux.

L'inscription peut être annulée sans frais 10 jours avant le début de la période des cours. En revanche, en cas d'annulation après ce délai et dès le début des cours, il ne sera procédé à aucun remboursement. Un bon d'échange au pro rata sera remis à faire valoir sur un prochain forfait, frais administratifs exceptés.

Les cours manqués sans raison valable ne seront pas remboursés. Sur présentation d'un certificat médical, les cours manqués seront remboursés sous forme d'un bon d'échange au pro rata (frais administratifs exceptés) à faire valoir sur un prochain achat à la piscine. En cas d'inscription après la rentrée et jusqu'aux vacances d'octobre, le tarif plein reste applicable (pas de pro rata).

Annulation des cours

En cas d'annulation des cours inhérents à un problème technique en lien avec l'exploitation de la piscine et indépendant de notre volonté, il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas d'annulation en lien avec une manifestation nécessitant la fermeture partielle ou totale de la piscine, des dates de remplacement seront proposées dans les meilleurs délais, mais en tous les cas avant la reprise de la nouvelle année de cours. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Changement de niveau de cours

Si le niveau de l'élève le justifie au regard de son évolution au sein du groupe, un changement de niveau peut avoir lieu en cours d'année, d'entente entre le moniteur et les parents de l'élève ou son représentant légal. Dans ce cas, sur préavis du moniteur, le secrétariat procédera au changement de niveau.

et informera les parents ou le représentant légal si un complément financier ou un remboursement sous forme de bon d'achat est nécessaire.

Matériel et effets personnels

L'école de natation La Venoge met à disposition le matériel nécessaire aux cours à l'exception des effets personnels de l'élève, à savoir le maillot de bain, les lunettes et les linges. L'école de Natation La Venoge remet à l'élève un bonnet de bain en fonction de son niveau lors du 1^e cours. En cas de perte ou détérioration, il sera nécessaire d'en acheter un nouveau aux frais des parents ou du représentant légal.

Les élèves sont tenus de prendre soin du matériel. En cas de dommage causé à ce dernier en raison d'une utilisation inappropriée ou du non-respect des consignes du moniteur, l'école se réserve le droit de demander une compensation financière aux parents ou au représentant légal.

Règles d'hygiène

Les chaussures sont interdites dans les vestiaires et aux abords de la piscine. Les claquettes à l'usage exclusif de la piscine sont autorisées.

Les élèves doivent impérativement se doucher, seuls ou accompagnés d'un adulte si besoin, et passer aux toilettes avant d'accéder aux bassins. La nourriture est interdite dans les vestiaires et dans l'enceinte de la piscine. Une gourde avec de l'eau est autorisée et conseillée.

Accompagnement des enfants : pour ceux qui ne sont pas encore autonomes dans les vestiaires et les douches, nous vous prions de les accompagner en tenue de bain aux douches ou au bord du bassin, et non habillés. Si votre enfant est autonome, nous vous invitons à l'attendre directement dans les vestiaires des écoles (cf article 10 point 17 du Règlement Intérieur de la Piscine des Chavannes).

Utilisation des cabines pour se changer : pour optimiser l'espace et faciliter le changement de vêtements en tenue de bain, nous vous recommandons d'utiliser les cabines réservées aux écoles pour les aider à se changer. Nous vous prions également de les accompagner dans les vestiaires attribués à votre genre et non au leur.

Dans le cadre de l'école de natation, le port du bonnet de bain est obligatoire.

Règles de comportement

L'élève inscrit au cours ainsi que ses parents ou son représentant légal s'engagent à respecter l'intégrité du moniteur et des autres participants aux cours.

L'élève se présentera à l'heure, en tenue et suivra les consignes du moniteur. En aucun cas, il n'entrera dans l'eau sans son autorisation et aura un comportement, ainsi qu'un langage approprié tant envers son moniteur, qu'envers ses camarades.

Les parents ou le représentant légal qui souhaitent aller à la piscine pendant le cours de leur enfant, doivent acquérir un titre d'entrée à la piscine ou être titulaire d'un abonnement. **En revanche, les parents ou le représentant légal ne sont pas autorisés à suivre les cours au bord des bassins.** Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte en tenue de bain s'ils souhaitent rester à la piscine après le cours.

La Direction de la piscine des Chavannes se réserve le droit de refuser l'accès à ses installations à toute personne dont le comportement et/ou la mauvaise tenue pourrait être contraire à la sécurité, à la réputation et aux intérêts de l'établissement ou créeraient une gêne pour les autres clients. En cas de refus d'accès en raison des faits précités, aucune compensation ne pourra être réclamée.

Disposition finale

Un avis médical est vivement recommandé avant de participer à une activité sportive. Dans tous les cas, les parents de l'élève ou son représentant légal prennent l'entière responsabilité de proposer la pratique d'une activité sportive et déchargent la Piscine des Chavannes de tout incident qui pourrait se produire durant le cours en lien avec une problématique médicale.

Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de compléter et nous retourner le questionnaire de santé (disponible en ligne sur notre site <https://aspicoss.ch/ecole-de-natation>) et de l'envoyer à info@aspicoss.ch afin de nous avertir d'un éventuel problème de santé pouvant interférer avec les activités aquatiques pratiquées à la Piscine des Chavannes. Sachez que nous ne récoltons pas vos données et nous nous conformons à la LPrD.

L'inscription à un cours vaut comme acceptation du présent règlement.

La Direction